



LES FORAITS DE PERFUSION (PERFADOM) [ARRÊTÉ DU 26 JUIN 2019]



MODES D'ADMINISTRATION

Gravité (perfuseur)

Durée d'injection ≥ 15 mn

Diffuseur

Durée d'injection ≥ 30 mn

Systeme actif fixe ou ambulatoire

Durée d'injection ≥ 60 mn



DÉFINITIONS

- Une injection de plusieurs produits dans un même site d'injection = **1 perfusion**.
- Un produit unique injecté dans plusieurs sites = **1 perfusion**.
- Une perfusion est comptée dès lors qu'il y a un changement de consommables. Une perfusion sur plusieurs jours sans changement de consommables ne peut compter pour **plusieurs perfusions**.

- Les injections IV (intraveineuses) ou SC (sous-cutanées) directes d'une durée inférieure à 15 mn ne sont pas des perfusions.
- Une perfusion ne peut être prise en charge que si le mode d'emploi figurant dans le RCP (résumé des caractéristiques du produit) d'un médicament, prévoit un temps de passage répondant à la définition de la perfusion.
- L'insulinothérapie et la NPAD (nutrition parentérale à domicile) ne relèvent pas de la même prise en charge qu'une perfusion.



RAPPEL

LE PATIENT A LE LIBRE CHOIX DE SON MÉDECIN TRAITANT, DE SON PHARMACIEN D'OFFICINE, DE SON PRESTATAIRE ET DE SON INFIRMIER LIBÉRAL.



RÈGLES DE FACTURATION

- Sur prescription établie par un médecin, ou une infirmière pour les forfaits 21, 22 et 24
- Facturation hebdomadaire à terme échu en ce qui concerne les forfaits de suivi et de consommables et d'accessoires.



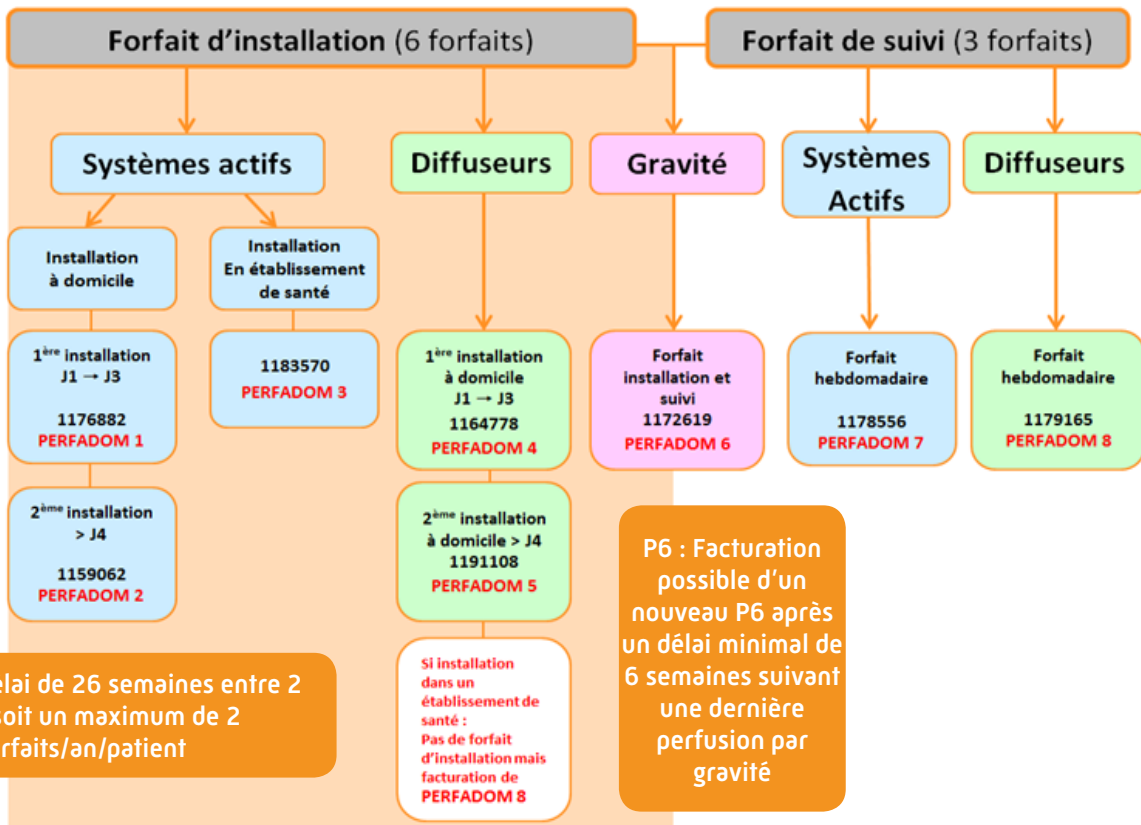
FORFAITS PERFADOM

L'Assurance Maladie rembourse des prestations comprenant :

- Un service, facturable selon des forfaits d'installation et de suivi
- Du matériel, regroupé au sein de forfaits de consommables, variant selon les besoins du patient en fonction du type de perfusion et du nombre de perfusions.

La prescription et la facturation d'éléments séparés ne sont pas possibles (perfuseurs, set de rinçage, pied à sérum, compresses...).

Type de forfaits	Prestations incluses
Forfaits d'installation	<ul style="list-style-type: none">• Visite d'installation• Information technique apportée au malade et à ses proches sur le matériel• Fourniture au patient d'un livret de suivi• Vérification que la livraison est conforme à la prescription• Appel téléphonique à l'infirmier libéral dans les 48 à 72 heures• Rédaction d'un compte rendu écrit
Forfaits de suivi	<ul style="list-style-type: none">• Fourniture et mise à disposition du matériel de perfusion au domicile du patient• Livraison des accessoires et consommables• Coordination du suivi du patient avec les médecins, le pharmacien d'officine, l'infirmière libérale et l'infirmière du prestataire• Compte rendu écrit de visite• Intervention en cas de panne : astreinte tel. 24/24h (sauf pour la gravité)• Récupération du matériel loué• Récupération des consommables non utilisés et non facturés avec traçabilité• Récupération des DASRI
Forfaits de consommables	<p>BASE COMMUNE</p> <ul style="list-style-type: none">• Produits nécessaires au branchement de la perfusion• Produits nécessaires au débranchement• Produits nécessaires à la reconstitution des médicaments• Essuie-main• Masque• Gants <p>AUTRES</p> <ul style="list-style-type: none">• Selon la perfusion : pied et panier à perfusion, rampe de perfusion, aiguilles de Huber...• Champ stérile, Compresses, Seringues, Ampoule NaCl• Film adhésif, Bouchon Luer-Lock



Forfait de consommables (26 forfaits)

Systèmes actifs	Diffuseurs	Gravité	Entretien Voie centrale	Transfusion	Débranchement	Immunoglobuline IG
Forfait hebdo 1 perf / semaine 1168470 PERFADOM 27	Forfait hebdo 1 perf / semaine 1156023 PERFADOM 34	Forfait / Perf <15 perf/28j avec - 7perf/sem. 1185160 PERFADOM 17 max 6 P17 sur 7j	Hors Picc-Line 1103392 PERFADOM 21	1 forfait par transfusion de produits sanguins labiles 1137095 PERFADOM 23	Débranchement à domicile d'une perfusion mise en place en établissement 1157318 PERFADOM 24	1 perf/semaine de cure d'IG Diffuseurs 1103647 PERFADOM 43
Forfait hebdo 2-3 perf/semaine 1136061 PERFADOM 28	Forfait hebdo 2-3 perf/sem. 1101648 PERFADOM 35	Forfait hebdo 1 perf/j ou 7/7j 1121326 PERFADOM 18	Picc-Line 1170419 PERFADOM 22			Systèmes actifs 1153467 PERFADOM 41
Forfait hebdo 4-6 perf/semaine 1126364 PERFADOM 29	Forfait hebdo 4-6 perf/sem. 1107250 PERFADOM 36	Forfait hebdo 2 perf/j ou 14/7j 1143279 PERFADOM 19				1 perf / cure d'IG mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle Diffuseurs 1120261 PERFADOM 44
Forfait hebdo 1 perf/j ou 7/7j 1187489 PERFADOM 30	Forfait hebdo 1 perf/j ou 7/7j 1154018 PERFADOM 37	Forfait hebdo >2 perf/j ou >21/7j 1153616 PERFADOM 20				Systèmes actifs 1149141 PERFADOM 42
Forfait hebdo 2 perf/j ou 14/7j 1169675 PERFADOM 31	Forfait hebdo 2 perf/j ou 14/7j 1131030 PERFADOM 38					
Forfait hebdo 3 perf/j ou 21/7j 1134211 PERFADOM 32	Forfait hebdo 3 perf/j ou 21/7j 1102270 PERFADOM 39					
Forfait hebdo >3 perf/j ou 28/7j 1150865 PERFADOM 33	Forfait hebdo >3 perf/j ou 28/7j 1122395 PERFADOM 40					



REGLES DE CUMUL DES FORFAITS

En cas de perfusions concomitantes avec des modes d'administration différents et de la NPAD.

- **Forfait d'installation** : Deux forfaits d'installation ne peuvent pas se cumuler. Jusqu'au 4^{ème} jour (J+3), seul un forfait est pris en charge, le plus élevé en montant. A partir du 5^{ème} jour (J+4), il faut facturer un forfait de 2^{ème} installation selon la voie choisie ou un forfait de NPAD [code 1120522].

Pour le forfait P6, si le fournisseur reste le même (pharmacien ou prestataire), annulation possible du P6 pour le remplacer par un P1 ou P4 ou le code 1130354, ou alors facturation d'un forfait de 2^{ème} installation.

- **Forfait de suivi** : Prise en charge d'un seul forfait de suivi, le plus élevé en montant de remboursement.
- **Forfaits de consommables et d'accessoires** : Cumul possible d'un forfait de perfusion par semaine avec un forfait de perfusion par jour, afin d'adapter la facturation au nombre de perfusions effectuées, dans un objectif de coût le plus faible. Il est possible de cumuler les forfaits de consommables de perfusion par gravité avec des consommables de perfusion par diffuseur ou système actif, dans la limite de :

- 3 perfusions/jour pour la gravité
- 4 perfusions/jour pour les diffuseurs et systèmes actifs
- 5 perfusions/j si plusieurs types de perfusion simultanée

Mode d'administration	Codes perfadom	P17	P18	P19	P20	P27	P28	P29	P30	P31	P32	P33	P34	P35	P36	P37	P38	P39	P40
Gravité	P17				X														
	P18		X	X	X														
	P19		X	X	X							X							X
	P20	X	X	X	X						X	X						X	X
Systèmes actifs	P27					X	X	X				X							X
	P28					X	X	X				X							X
	P29					X	X	X				X							X
	P30								X	X	X	X							X
	P31								X	X	X	X						X	X
	P32				X				X	X	X	X					X	X	X
	P33			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Diffuseurs	P34											X	X	X	X				X
	P35											X	X	X	X				X
	P36											X	X	X	X				X
	P37											X				X	X	X	X
	P38										X	X				X	X	X	X
	P39				X				X	X	X					X	X	X	X
	P40			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

X code non cumulable



ENTRE VOUS & NOUS

cramif.fr

Vous souhaitez contacter le Service administratif de l'Assurance Maladie ?

Un seul numéro, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

0 811 709 095*

* prix d'un appel local + 0,6 centimes la minute